nous n'avons plus les mêmes raisons de nous taire.

L'Avenir paraît ignorer qu'il *s'est traité* la saison dernière plus de 53 millions de kilogrammes de peigné au terme, et que pour une opération de cette importance il a fallu l'intervention des négociants de tous les partis. Nous pourrions citer des noms, mais les personnalités ne nous plaisent point; nous nous contenterons de dire que nous connaissons nombre de conservateurs qui sont sortis de la lutte fort éprouvés.

Les élections cantonales. — Nous apprenons que M. Charles Dhalluin accepte la candidature aux prochaines élections cantonales de conseiller d'arrondissement du canton Nord de Tourcoing:

Cette acceptation n'a été donnée qu'à la suite d'une démarche faite auprès de lui lundi après-midi par les maires et adjoints des communes voisines.

M. Charles Dhalluin, ancien notaire et maire de Linselles, est conseiller d'arrondissement du canton Nord depuis 24 ans.

Réception de travaux. — M. Sénélar, adjoint, et M. Ducoulombier, conseiller municipal, ont procédé, mardi après-midi, à la réception définitive des travaux de construction de l'école publique de garçons de la rue des Piats.

La commission des grands travaux. — Cette commission s'est réunie mardi, à 5 heures 1/4, sous la présidence de M. le Maire; on ne s'est occupé d'aucun projet particulier, mais de l'ensemble des grands travaux qui restent à exécuter.

Travaux de voirie. — Le Conseil municipal a voté, *dans l'une des séances de la session de mai*, la construction d'un aqueduc dans le prolongement de la rue du Touquet; le projet présentait ce cas tout particulier, que l'aqueduc doit emprunter, sur une certaine étendue, une rue particulière, la rue Jeanne d'Arc, récemment ouverte et encore peu connue.

L'approbation préfectorale s'est quelque peu fait attendre, mais on vient de la recevoir, et les travaux seront mis en adjudication à bref délai.

Le concours agricole. — On commence à s'occuper du concours agricole de l'arrondissement de Lille, qui doit se tenir à Tourcoing les 6, 7 et 8 juillet prochain. Pour les machines et les bestiaux, qui doivent être exposés place Charles Roussel et place Thiers, il n'y a que peu de préparatifs à faire; mais il n'en est pas de même pour l'aviculture, à laquelle est réservée la grande salle des fêtes, et les produits du sol, qui seront exposés dans la cour d'honneur et les galeries, comme on l'a vu lors de l'exposition horticole du centenaire.

La grande salle des fêtes, qui servait en quelque sorte de débarrassoir, et où on avait remisé quantité d'objets les plus disparates, est complètement déblayée. Il ne reste plus que l'espèce de tente en étoffe légère qu'on avait dressée l'année dernière, et qui s'harmonisait si bien avec les belles fleurs et les orchidées; mais elle doit rester en place, bien qu'elle soit quelque peu défraîchie.

M. Butin, qui doit présider le concours, était attendu mardi après-midi, pour arrêter les dernières dispositions.

Fin de la grève de tapisseurs. — La grève de tisserands de la fabrique de tapis de MM. Lorthiois, rue du Petit-Village, est terminée; elle n'a duré qu'une journée.

Le seul prétexte de cette grève était un malentendu entre les ouvriers et le directeur; ce matin, à la suite de leur entrevue avec les patrons, tous les ouvriers se sont remis à la besogne.

C'est par erreur qu'il a été parlé hier d'autres réclamations, soit à propos de matières, soit à propos de faveurs à certains ouvriers.

Fin de la grève de tisserands. — Les tisserands de la fabrique de M. Toulemonde, boulevard Gambetta, sont également rentrés à l'heure.

C'est le changement d'article à fabriquer qui avait amené les réclamations des ouvriers. On leur a fait comprendre que le nouveau genre d'étoffe qu'on mettait sur métier les exposait moins au chômage que les draps. Au reste, il leur a été promis qu'on leur tiendrait compte de la différence, s'il y avait lieu.

Le chauffeur victime d'un accident. — En relatant hier l'accident dont avait été victime le chauffeur de l'établissement de MM. Valentin et Flipo, nous avons dit que M. Emile Altenback était d'origine allemande. Mais ce que nous ignorions, c'est que M. Altenback a fait acte d'excellent Français. On en jugera par l'extrait suivant de ses états de services.

Né le 5 janvier 1847 à Colmar, M. Emile Altenback était incorporé, le 9 mai 1868, au 33e de ligne comme engagé volontaire pour neuf ans. Il était caporal en 1869 et sergent fourrier en 1871.

Il a pris part à la campagne de 1870, a été blessé et fait prisonnier à la bataille de Saint-Privas. En 1872, il avait opté pour la France.

Accident d'usine. — Mardi, à 6 heures 1/2 du matin, Romanie Vanderbilt, âgée de 27 ans, soigneuse à la filature de MM. Tiberghien frères, a eu la main prise dans les bagettes d'un *gill-box*: les agrafes d'acier ont été traversés par les pointes; mais heureusement les articulations n'ont pas été atteintes, ce qui diminue la gravité de l'accident.

D'après l'avis de M. le docteur Bernard, l'ouvrière pourra, sauf complications, reprendre le travail dans une dizaine de jours.

Incendie d'une grange à la Marlière. — Lundi après-midi, une grange remplie de paille et de fourrages, située près de la chapelle de la Marlière, et appartenant à M. Cattoire, marchand de paille coupée pour paillasses, et cabaretier à l'enseigne *Au retour de l'Artilleur*, a été complètement détruite par un incendie. Il ne reste absolument rien du bâtiment construit en paillotis. Les pertes, couvertes par une assurance, sont évaluées de 500 à 600 francs. Le feu a eu une marche si rapide qu'on n'a pas eu le temps de prévenir les pompiers. La cause de l'incendie n'est pas connue.

Intervention intempestive. — Lundi vers le soir, l'agent de police Binot rencontrait rue de la Gare, L. D..., âgé de 57 ans, demeurant cour Haquette, au Moulin Fagot, en état complet d'ivresse. Aux observations qui lui furent faites, l'ivrogne répliqua par les plus grossiers propos, et déclara que si on voulait l'avoir au poste, il faudrait le porter, ce qui fut fait.

Un témoin de la scène, E. M..., âgé de 21 ans, monteur, rue de la Croix-Blanche, se mit à faire des commentaires fort désobligeants pour l'agent. Il fut appréhendé à son tour, et il dut passer la nuit avec son protégé d'occasion.

Les effets du lundi. — Lundi, vers le soir, une cabaretière de la rue du Nord accourait au poste et réclamait l'intervention de la police pour mettre à la raison un consommateur qu'elle ne connaissait pas et qui, après s'être porté à des violences, menaçait de tout briser. Les agents le trouvèrent encore dans l'établissement et le conduisirent en lieu sûr. Il se nomme Louis Odevart, âgé de 23 ans, né à Mont-Saint-Aubert, et demeurant en logement rue d'Anvers.

Une singulière trouvaille. — Hier, à 6 heures du matin, on trouva un âne dans la briqueterie de M. Vandeville, près du Pont-de-Neuville, où le propriétaire peut le réclamer.

A la frontière. — Les gendarmes de Tourcoing ont reçu mardi à midi, à la frontière, de deux de leurs collègues de Bruxelles, Alcide Ovide Hussiaux, âgé de 30 ans, cordonnier, né à Forceville (Somme), poursuivi par le parquet de Boulleng pour vols qualifiés, et Louis Delcourt, né à Flourèsnes, âgé de 25 ans, lamineur, poursuivi par le parquet de Charleroi pour affaires de mœurs.

Halluin. — *Nécrologie.* — Nous apprenons la mort de M. l'abbé Albert Lemaire, décédé dans sa famille lundi dernier, à l'âge de 37 ans.

Ordonné prêtre le 29 juin 1883, à Cambrai, M. l'abbé Lemaire était déjà professeur au Petit séminaire de cette ville, fonctions qu'il a remplies jusqu'à sa mort.

Il y avait cinq semaines que la maladie l'avait porté à rentrer dans sa famille à Halluin, où il est mort, dans d'admirables sentiments de foi et de résignation.

— *Arrestation d'un vagabond.* — M. Champion, commissaire de police, a arrêté, sous l'inculpation de mendicité et de vagabondage, le nommé Henri Pruvost, âgé de 39 ans, né à Boulogne-sur-Mer; il a été conduit à Lille.

Marcq en Barœul. — *Vol et tentative de vol.* — Dans la nuit de lundi à mardi, d'audacieux voleurs ont pénétré chez M. Parsy, cabaretier à l'estaminet du « Vieux soldat », au chemin des Peupliers. Ils ont enlevé une somme de 20 francs renfermée dans le tiroir d'une commode et pris deux litres de liqueurs dans la salle d'estaminet.

Ces individus, afin de pouvoir pénétrer dans la maison, avaient percé, à l'aide d'un vilebrequin, plusieurs trous dans la porte.

Leur exploit accompli, ils ont essayé d'opérer aussi en ace, chez Mme veuve Dujardin, qui tient l'estaminet du « geau Séjour », mais ils ont sans doute été dérangés dans leur travail et ont dû l'abandonner. Les deux litres volés chez M. Parsy ont été retrouvés plus tard dans un champ voisin. La gendarmerie de Tourcoing a ouvert une enquête.

Concerts et Spectacles

Roubaix. — Une grande soirée chantante donnée par des Amis réunis, au bénéfice d'un père de famille estropié, ayant six enfants, aura lieu le samedi 29 juin, à la « Citerne sans fond » tenue par M. Ch. Bus, rue des Longues-Haies.

Tourcoing. — *La musique Municipale et l'Opéhon l'Echo de la Frontière* exécuteront sur la Grande-Place, le jeudi 20 juin 1895, à *huit heures et demie du soir*, les morceaux suivants :

La musique municipale. — 1° Souvenir de Senlis, allegro militaire, Siguard; 2° Polonaise de concert, Vidal.

L'Echo de la frontière. — 3° Sur les Remparts, chœur par Saintis; 4° Chœur franco-russe, X.

La musique municipale. — 5° Polka militaire, X.; 6° Les Girondins, ouverture dramatique, Litolff.

Mouveaux. — A l'occasion de la ducasse du Vert-Pré M. Pierre Altruy, cabaretier à l'estaminet du « Vert Pré », donnera le dimanche 23 et lundi 24 juin, deux grands bals, le mardi 25 juin un grand combat de coqs et le jeudi 27 un grand bal au vin. Il donnera également, le dimanche 30 juin, un jeu de boule à la platine où l'on jouera des jambons.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 18 juin.* — UN MENDIANT QUI SE REMIFE. — Le jeudi 13 juin dans la matinée, un agent avait, dans une rue de Roubaix, aperçu un individu mendiant de porte en porte; il se mit en mesure de l'emmener. Mais l'homme qui a 37 ans et s'appelle Louis Crollet, habitant Roubaix, se rebella contre le dit agent; il était du reste en état d'ivresse. Crollet est condamné à 8 jour de prison et cinq cents francs d'amende.

LE CHAPITRE DE LA CONTREBANDE. — Albert Vanoverfeelt, 17 ans, manœuvre à Roubaix, trois jours, 500 francs l'amende. Duchatel Constant, 28 ans, tisserand, Callens Ferdinand, 31 ans, rattacheur à Herseaux, chacun deux mois de prison et cinq cents francs d'amende. J.-B. Brems, 32 ans, cordonnier à Roubaix, 40 jours, 500 fr. d'amende, en outre 4 mois avec confusion pour expulsion.

AMATEUR DE CHAUSSURES A BON MARCHÉ. — Mme Hébert, marchande à Lille, avait son étalage de chaussures sur le marché de Tourcoing, le jeudi 13 juin, quand elle aperçut une femme en train de faire disparaître une paire de bottines dans son tablier. Le flagrant délit était constaté : il entraîna l'arrestation de Marie Herman, la délinquante, qui demeure à Tourcoing, rue des Poutrains, et est âgée de 17 ans. Marie Herman encourt une peine de 8 jours mais avec application de la loi Bérenger.

LE SUCCÈS DES BOTTINES NEUVES. — C'est aussi une paire de chaussures qu'a enlevée à un camarade de chambre Léon Moulard, 24 ans, tisserand à Roubaix, dans le cabaret de la Clef d'Or, rue du Chemin de Fer. Il avait eu, il est vrai, la délicatesse de laisser en place ses vieux souliers éculés. Coût : six jours.

RUPTURE DE RAPPORTS AMICAUX. — Clémence Dumortier, 27 ans, peigneuse, avait vécu quelque temps avec un tisserand du nom de Lavigne, 33 ans, à l'estaminet Deconinck, rue de la Tossée, à Tourcoing, puis les deux tourtereaux s'étaient séparés. Or, le mardi 11 juin, à neuf heures du soir, Lavigne était venu trouver dans sa chambre son ancienne amie : une discussion avait surgi entre eux; et de la lutte Clémence Dumortier était sortie assez mal arrangée.

Plainte fut portée et Lavigne fut poursuivi. Or, il résulte de la déposition du seul témoin de l'affaire que si Clémence a reçu à la tête un coup de bol elle s'était la première servie d'un morceau de jatte comme d'une arme à l'adresse de Lavigne. Ce dernier est donc considéré comme ayant agi en légitime défense. Il est acquitté.

DES PAROLES INJURIEUSES ont été adressées au brigadier Lepan le mercredi 12 juin, à huit heures du soir, par un garçon boulanger, Camille Libbrech, 34 ans.

Conseil de Préfecture. — *Audience du mardi 18 juin.* — ELECTION DES DÉLÉGUÉS SÉNATORIAUX DE MOUVEAUX. — Le Conseil a rendu sa décision dans l'affaire des protestations élevées par M. Vincent et autres contre l'élection des conseillers municipaux de Mouveaux, en qualité de délégués sénatoriaux.

La protestation est rejetée et l'élection maintenue pour les motifs donnés par les élus eux-mêmes et repris par le commissaire du Gouvernement.

M. Steindre n'a jamais cessé d'être conseiller municipal; il fallait pour faire cesser son mandat, un arrêté du préfet qui n'est jamais intervenu. Il n'a jamais été provoqué : son élection est donc valable ainsi que celle de *ses collègues du Conseil municipal.*

Quant au second grief, dont nous avons parlé, à savoir *le défaut de convocation de M. Lecroart, ayant cessé* depuis 3 ans d'assister aux séances du conseil municipal, il est déclaré *tardif, comme étant produit après le délai* de trois jours. Les élections sont donc validées.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

La manifestation de la Fête-Dieu

Roubaix, le 18 juin 1895.

Monsieur le Rédacteur
du Journal de Roubaix,

Auriez-vous l'obligeance d'insérer ces quelques lignes dans votre estimable journal.

A propos de la manifestation catholique de dimanche dernier, on lui avait promis une neutralité bienveillante.

La police devait lui laisser *toute liberté à la condition* qu'il n'y ait pas de désordre. Or il y a eu désordre et conflit. Les manifestants catholiques ne se sont pas départis du calme qu'ils se sont imposé. Les contre-manifestants nous ont impunément bafoués, frappés sans que la police soit intervenue.

De deux choses l'une : ou elle avait reçu ordre de laisser faire, ou elle n'a pas fait son devoir en ne venant pas au secours de personnes en danger.

Les deux hypothèses sont très regrettables, car désormais il n'y aura plus de sécurité que pour les gens de désordre, qui auront seuls le droit de manifester.

Avec mes remerciements, veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, mes salutations empressées.

Un manifestant.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYS-LEZ-LANNOY

Le Conseil municipal de Lys-lez-Lannoy s'est réuni en session ordinaire, lundi 17 juin, à 6 heures du soir, sous la présidence de M. Louis Boutemy, maire.

Etaient présents : MM. Echevin et Despretz, adjoints; Francois Locutier, Jules Hespel, Alphonse Fauvarque, Henri Gossart, Pierre Dubar, François Beuscart, Jean Barbieux, Achille Droissart, Pierre Houzé, Auguste Delannoy, Bernard Catrice, Paul Salembier, Meurisse, Louis Lepers, Pierre Despretz et Antoine Tricoit, conseillers.

Le compte administratif. — M. Louis Boutemy donne lecture du compte administratif de l'exercice 1894. Les recettes s'élèvent à 35684 fr. 80 et les dépenses à 33152 fr. 65. Il y a donc un excédent de recettes de 2531 fr. 15 qui, ajoutés à la somme de 1972 fr. 13 formant le supplément de l'exercice 1893, donne un supplément de recettes de 4503 fr. 57. Le conseil approuve ce compte.

Le budget additionnel. — Il est ensuite procédé à l'établissement du budget additionnel pour l'exercice 1895. Ce budget est formé au moyen de l'excédent de recettes des exercices précédents.

Le budget primitif pour 1896. — Dans une de ses dernières séances, le Conseil avait décidé une série de travaux, entr'autres le pavage de la rue des Brochets, de la rue du Fort-Salé, du chemin du Champ-de-Mars et du chemin rural n° 3 dit de Touffiers.

Il avait également voté la construction d'une prison rue de l'Ecole contiguë à la mairie. M. le Maire soumet au conseil, qui les approuve, les plans et devis de ces divers travaux. Un emprunt de 45,000 francs est voté pour couvrir la dépense. Le conseil vote ensuite une subvention annuelle de 150 f. à la société l'Union des Trompettes.

Une boîte aux lettres au Colysée. — M. Houzé demande l'établissement d'une boîte aux lettres dans le quartier du Colysée. — M. le Maire répond que la demande a été faite à l'administration des postes, qui n'a pas encore répondu. — M. Houzé se déclare satisfait.

La séance est levée à 7 heures.

CONSEIL MUNICIPAL D'HEM

Le Conseil municipal d'Hem s'est réuni en session ordinaire lundi à midi sous la présidence de M. Leuridan, maire.

Etaient présents : MM. Bayard et Pollet adjoints; Boussemart Gabert, Jonvile, Mulaton, Droulez, Desbonnets, Leleu, Masquelier, Loridant, Agache, Joveneaux, Dufermont, Liénart, Lalart, conseillers.

M. le secrétaire de la mairie donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Compte administratif de 1894. — M. le Maire donne lecture du compte administratif de l'exercice 1894, dont les recettes s'élèvent à 56,593.13 et les dépenses à 54,500.00.

Il y a donc un excédent de recettes de 4792 fr. 23. Ce compte est approuvé.

Le budget additionnel. — Le Conseil procède ensuite au vote du budget additionnel pour l'année 1895, lequel s'élève, en recettes, à 5956 fr. 03 et en dépenses à 5866 fr. 27. Il existe un excédent de recettes de 89 fr.

Le budget primitif pour 1896. — Le budget primitif pour 1896, dont les dépenses s'élèveront à 37,251 fr. 19 et les recettes à 21,954 fr. 65 est approuvé.

L'excédent de 15,299 fr. 54 sera couvert par les centimes additionnels.

Le pavage de l'école des garçons. — M. le Maire fait connaître que M. l'inspecteur primaire a demandé de faire paver la cour de l'école des garçons. La question est renvoyé à la commission des travaux.

La Commission des Travaux. — Le Conseil profite de cette occasion pour procéder au renouvellement des membres de la commission des travaux. Sont élus : MM. Bayart, Pollet, Agache, Gabert et Liénart.

Le budget du Bureau de bienfaisance. — Le Conseil approuve ensuite le budget du Bureau de bienfaisance dont les dépenses s'élèvent à 6,483 fr. 15 et les recettes à 6,237 fr. 65. L'excédent est de 1,755 fr. 50.

Demande de subvention. — *Incident.* — M. Agache, La société la Citadelle m'a fait part de quelques observations que je tiens à soumettre au Conseil. Cette société, qui compte 35 membres, et qui existe depuis 1888 trouve que la subvention de 100 francs qui lui est accordée, est insuffisante. Je propose de lui allouer 150 francs; c'est-à-dire la moitié de la subvention accordée à la musique municipale.

M. Joveneaux. Vous avez jeté la discorde dans la musique municipale et vous en avez profité pour lui enlever ses principaux éléments. — M. Agache. Vous sortez de la question. Je n'ai jamais, d'ailleurs, jeté le trouble dans les rangs de la musique municipale. — M. Leuridan. La musique municipale est beaucoup plus ancienne que l'autre.

M. Joveneaux. Vous en avez, je le répète, enlevé les meilleurs éléments. — M. Agache. C'est un mensonge ! vous savez bien que c'est faux ! *Jamais je ne me suis occupé de la musique de la Citadelle.* — M. Joveneaux. Vous avez troublé la musique municipale. — M. Agache. Vous en avez menti ! Ma parole vaut la vôtre, je suppose ! Et je ne permets à personne d'en douter. — M. Leuridan. Je propose de renvoyer la question à une autre séance. — M. Agache. Nous sommes en session de mai : nous avons le droit de résoudre la question séance tenante.

M. Boussemart. Retirons 150 francs à la Musique municipale : nous les donnerons à la musique de la Citadelle. — M. Agache. S'il faut retirer quelque chose à la Musique municipale je retire ma proposition, je ne veux pas priver cette société de sa subvention. — M. Joveneaux. Je propose de nouveau de remettre cette question à une autre séance. — *M. Agache.* Par déférence pour le président, je consens à remettre ma proposition.

M. Desbonnets. — Je demande que l'on inscrive au procès-verbal que l'on a refusé de discuter cette question de suite.

L'incident est clos. La question est renvoyée à une autre séance.

Le pavé de la Porte de Lille à Lannoy. — M. le Maire donne lecture du rapport suivant, concernant l'exécution d'un pavé allant de la Porte de Lille à Lannoy :

« Messieurs,

» Les commissions des communes de Lannoy, Lys et Hem se sont réunies le 28 mai, à cinq heures de l'après-midi, en l'Hôtel de Ville de Lannoy, à l'effet de s'entendre sur l'exécution d'un pavé allant de la porte de Lille à Lannoy, au cimetière de cette ville, et la contribution de chacune d'elles dans la dépense qu'elle entraînerait.

» Il a été procédé d'abord à la nomination d'un président et d'un rapporteur, et, à l'unanimité, la présidence a été décernée à M. le maire de Lannoy — M. Valendueq a été nommé rapporteur.

» Le principe de la construction du pavé admis par tous, il s'agissait d'en déterminer la largeur; à l'unanimité il a été décidé que ce pavé aurait une largeur de trois mètres. Cela réduit la dépense du premier devis à 16000 fr.

» Des divergences de vues se sont produites au sujet de la *coopération des communes à la dépense; chacun des membres* des commissions a donné son avis et de l'ensemble des appréciations on peut retenir les suivantes : un membre de la commission de Lannoy a cet exprime en ces termes : « La commune d'Hem, nous nous plaisons à le reconnaître, s'est toujours grandement intéressée à la construction de ses pavés; elle en obtient le bienfait à toutes ses rues. »

» Il ne serait pas rationnel qu'elle négligeât la rue en question, bien que se trouvant à l'extrémité de son territoire.

» Elle a sur ce point des fabriques, des brasseries et de nombreuses habitations, et les extrémités doivent être traitées comme le centre.

» La commune d'Hem, au surplus, tire des impôts importants de ses deux extrémités, l'Hempponnt et le voisinage de Lannoy. Il ne faut pas oublier que toute sa sollicitude. Il est évident que le pavé antérieur dans un temps rapproché des constructions qui, par le puissant des impôts, lui donneraient une large compensation aux légers sacrifices qui lui sont demandés. Son intervention sera donc tout à la fois un acte de bon voisinage et de bonne administration.

» La ville de Lannoy n'a aucun avantage pécuniaire à retirer de ce pavé; elle n'est amenée que d'un désir : rendre convenable et praticable en toutes saisons un chemin qui, pour elle, n'a qu'une destination spéciale que vous connaissez.

» Un membre de la commission de la commune d'Hem a répondu de la manière suivante : « La conseil municipal d'Hem a accepté le principe de son intervention, mais la commune qui a déjà fait beaucoup de pavés s'est obérée et ses charges sont devenues lourdes; parce que dans un sentiment d'équité elle a voulu que toutes les parties de son territoire soient pavées presque en même temps. A titre de bon voisinage on fera *quelque chose, mais on trouve que la somme réclamée est trop* élevée. Il a été répondu par Lannoy se réclamant des bons sentiments exprimés pour demander son concours.

» Des membres de la Commission de Lys nous ont dit que la commune s'allouerait en ce moment un projet de pavage dans diverses rues et que la commune d'Hem serait tranchée dans la session de mai. Pour conclure, il a été décidé que la proposition *suivante serait transmise aux Conseils municipaux.*

» En admettant la dépense de 16000 fr. Le pavé parcourrait 2200 : la commune de Lys 3800 : la commune d'Hem 50 0 ; la commune de Lannoy 5500 ; total 16500 francs.

» C'est la réduction proportionnelle ou à peu près sur le premier devis. Les réparations se feraient ultérieurement depuis la porte de Lille jusqu'à la fabrique de M. Pareit, par ce *dernier, et, pour le surplus, par tiers, entre les trois communes.*

» Il y a lieu d'espérer que les sentiments de bienveillance et de cordialité qui se sont manifestés entre tous les membres des Commissions se trouveront au sein des Conseils municipaux.

» Le rapporteur, JEAN VALENDUCQ. »

Après une longue discussion le Conseil vote la somme de 2000 fr.

La question du festival. — M. Joveneaux rappelle qu'un festival a été proposé pour cette année, à Hem.

Cette question est renvoyée à l'année prochaine.

La séance publique est levée à 8 heures 1/2.

Les orages sous le toit conjugal proviennent souvent de ce que Madame souffre de la migraine et Monsieur de l'estomac. Que de ménages seraient plus heureux si on y faisait usage des Pilules Suisses, qui guérissent les névralgies, migraine, maux de tête, d'estomac, mauvaises digestions, inappétence, etc. Des centaines d'attestations le prouvent. 46376d

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille Achille DUHAMEL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Céline-Félicité DUHAMEL, décédée subitement à Roubaix le 17 juin 1895, dans sa 64e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 20 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mercredi 19, à 6 heures 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pellart, 57.

NORD

Nomination ecclésiastique. — M. Helle, doyen-curé de Carnières est transféré à Seclin, en remplacement de M. Hutin, démissionnaire pour raison de santé.

Dunkerque. — *L'affaire Tremblié.* — Lundi on a ouvert le procès-verbal de Dunkerque les caisses contenant les pièces à conviction. La femme de l'infortuné Farbos sera de nouveau invitée à venir à Dunkerque et confrontée avec Tremblié. Cette affaire ne passera guère devant les assises du Nord avant la fin de l'année.

Un grave accident à Sequedin. — Lundi soir vers 5 heures, un camionneur, en voulant tourner sa voiture dans la rue du Marais très étroite, blessa trois enfants qui jouaient à proximité. Les pauvres petits furent renversés et eurent la figure couverte de contusions. Procès-verbal a été dressé au maladroit voiturier.

Les votes des députés. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les divers scrutins qui ont eu lieu lundi :

1° Scrutin sur le passage à la discussion des articles de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à modifier l'article 24 de la loi sur le recrutement de l'armée (obligations des étudiants en médecine et en pharmacie.)

La Chambre a adopté par 373 voix contre 106 (chiffres rectifiés).

Tous les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté pour, sauf MM. Basly, Défontaine, Guesde et Lamendin, qui ont voté *contre*. MM. Doutres et Bernard Lung qui n'ont pas pris part au vote, et M. Achille Adam, absent, par congé.

2° *Scrutin sur l'amendement de M. de Montfort, ainsi conçu :*

« La limite d'âge fixée à vingt-six ans par les articles 23 et 24 de la loi du 15 juillet 1889, est portée à vingt-sept ans. »

La Chambre a repoussé cet amendement par 314 voix contre 172 (chiffres rectifiés).

Ont voté pour l'amendement : MM. Henry Cochin, Jules Dansette, Dussaussoy, Georges Graux, Le Gavrian, Loyer, de Montalembert, Plichon, Rose, Taillandier.

Contre : MM. Basly, Carpentier-Risbourg, Coget, Défontaines, Doron, Emile Dubois, Elie-Ferrand, Fanien, Guesde, Guillemin, Hayez, Lamendin, Lepez, Michau, Ribot, Sirot-Mallez, Weil-Mallez.

N'ont pas pris part au vote : MM. Boudenoot, Jonnart, l'abbé Lemire, le général Lung.

Absent par congé : M. Achille Adam.

3° Scrutin sur l'amendement de M. Georges Berry tendant à accorder aux docteurs en droit jusqu'à vingt-sept ans pour justifier de leur diplôme quand ils réclament la dispense de deux années de service militaire.

La Chambre a adopté par 347 voix contre 125 (chiffres rectifiés).

Tous les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté *pour*, sauf MM. Basly, Défontaine, Dron, Guesde et Lamendin, qui ont voté *contre*, et MM. Boudenoot Jonnart et le général lung, qui n'ont pas pris part au vote.

BELGIQUE

Les droits sur les fils de coton à la Chambre. — *Séance du 18 juin.* — La discussion en est arrivée aux droits sur les fils de coton. Le projet comporte une réduction de ces droits. Ce dégrèvement a été combattu par M. Tack, à la dernière séance, comme étant insuffisant, et aujourd'hui M. Lorand a repris les mêmes arguments dans le même but.

M. Daens a défendu le projet du gouvernement. Il a caractérisé les déclamations des socialistes qui fulminent contre les prétendus impôts sur le pain, la tartine, les vêtements.

M. de Smet de Naeyer a flétri les procédés de M. Lorand qui, par ses insinuations, va rendre toute discussion courtoise impossible.

Puis M. le ministre a défendu son projet. Il a établi que l'harmonie de la loi proposée ne permet pas d'accorder la libre entrée aux fils de coton. Il a donné communication de plusieurs pétitions émanant d'industriels bruxellois et gantois qui se déclarent satisfaits des mesures préconisées par le gouvernement.

M. de Smet ayant fait de nouvelles concessions, M. Tack a retiré son amendement.

M. Vandervelde a réédité quelques tirades contre les capitalistes.

M. Woeste a ironiquement apprécié les paroles de M. Vandervelde.

On a continué ensuite le vote des articles. La vote final du projet gouvernemental ne fait aucun doute.

Un terrible incendie à Bastogne. — Hier, vers 12 heures 1/2, un immense incendie a jeté l'effroi et la consternation dans notre ville. Cinq habitations sont devenues la proie des flammes.

Les dégâts sont considérables. Les meubles et presque toutes les récoltes sont devenus la proie des flammes. Le bétail a pu être sauvé à temps. Quatre pauvres ménages n'étaient pas assurés et sont sur la rue.

Mouscron. — *Une arrestation pour une grave affaire.* — Un ouvrier cordonnier, qui a été marié quatre fois et qui est resté veuf avec six enfants, J.-B. Vanhoenacker, 65 ans, demeurant au Mont-à-Leux, a été arrêté, mardi matin, inculpé dans une grave affaire de mœurs.

La victime, une fillette de douze ans, attirée par lui dans son logement, a été enivrée et a subi, de sa part, les derniers outrages. Elle a reçu les soins de M. le docteur Maes. Vanhoenacker a été écroué à la prison de Courtrai.

— *Une extradition.* — Mardi matin, la gendarmerie française a remis, entre les mains des gendarmes de Mouscron, un extradé, Louis Delcourt, 45 ans, lamineur, domicilié à Marchiennes-au-Pont, inculpé dans une affaire de mœurs à Monceau-sur-Sambre. Delcourt était depuis quelque temps détenu à la prison de Loos. Il a été provisoirement écroué à la prison de Courtrai.

Le crime de Reckem. — *Une piste.* — Le parquet de Courtrai a opéré, mardi à 9 heures du matin, une nouvelle descente à Reckem, pour procéder à l'autopsie du cadavre découvert dimanche soir sur la route de Menin à Mouscron. Les constatations médicales semblent devoir faire écarter toute hypothèse d'accident. La blessure de la tête a dû être faite avec un instrument tranchant, qui a sectionné le crâne et pénétré jusqu'à la masse cervicale, déterminant la mort immédiate. Outre cette affreuse blessure, la mâchoire côté droite avait été brisée. Pendant l'autopsie, on a retrouvé dans l'une des poches du vestiaire de la victime, deux pièces de 10 centimes mêlées à de la poussière de tabac. L'inhumation du corps a eu lieu à 3 heures, mardi.

Dans la matinée, un ouvrier a retrouvé la casquette de la victime cachée sous un monceau de foin dans la prairie où le cadavre a été découvert, et dont il est permis maintenant d'établir l'identité d'une façon un peu plus complète : c'est un nommé Léonard Houmon ou Houman né à Saint-Joes ten-Distel, près de Bruges; il était sorti de l'asile agricole d'Hoogstraeten-Merx pras depuis le mois de mai seulement.

Il a été vu dimanche, vers quatre heures, à l'estaminet « Au Paradis » en compagnie d'un autre individu que personne ne connaît. Vers six heures, on le retrouve couché dans une briquetterie, à quelque cinquante mètres de là; vers sept heures et demie, il se trouvait à l'estaminet *Saint-Pierre*, et c'est peu après qu'il a été aperçu par les époux Bulhoff.

Vers 8 heures du soir, un homme, qui est employé dans une ferme voisine, entendait des cris sur la route, s'est détourné pour rentrer chez lui, craignant d'être attaqué. A peu près à la même heure, une autre attaque a eu lieu au même endroit : Jules Bekaert, qui se rendait à Mouscron, a été pris à la gorge ainsi que sa femme; tous deux ont été obligés de passer la nuit dans un cabaret voisin. Il avaient été assaillis à trois individus, qui ont dû passer la soirée dans un estaminet du voisinage, et l'ont quitté à peu près vers l'heure où le crime a dû être commis et où ces agressions se sont produites. Tous trois travaillent à Tourcoing et ne pourront être interrogés que mardi soir. On s'attend à une arrestation.

Le crime d'Hérinnes. — L'individu arrêté à Schaerbeck, quoique ayant de grandes ressemblances physiques avec l'assassin présumé d'Hérinnes, recherché par le parquet de Tournai, n'est point ce misérable.

Contrairement à ce qu'on croyait, le vagabond n'avait pas donné de faux nom. Il s'appelle bien Adrien Ferrière, comme il l'avait déclaré à la police. Il est né à Nouvelles, petit village du Hainaut, et venait bien de Maubeuge, ainsi qu'il résulte d'un avis de la municipalité de cette ville.

D'autre part, le parquet de Tournai avait, de son côté, avisé la police de Schaerbeek que Ferrière n'était pas l'assassin recherché.

Cependant, comme le vagabond n'avait ni ressources, ni gîte, ni travail, il a été expédié à Hoogstraeten.

Tournai. — *La Milice.* — Les bourgmestres et échevins de la ville de Tournai, informent le public que le relevé des décisions prises en matière de milice, par le Conseil de révision dans sa séance du 31 mai dernier, est déposé au bureau de la population-milice, à l'Hôtel-de-Ville, où l'on peut en prendre communication.

— *Tombé dans une chaudière.* — Un horrible accident s'est produit, lundi après-midi, à la distillerie de MM. Carbonnelle frères, à Kain : un jeune homme de 27 ans, Jean Rasselleur, demeurant à Kain, est tombé dans une chaudière de vinasses, chauffée à 68 degrés; quand on a pu le retirer il était affreusement brûlé. Ses vêtements adhéraient à la peau.

M. le docteur Chantry, qui lui a donné les premiers soins, a jugé la situation très grave et a ordonné le transport du malheureux à l'hôpital.

Mardi matin, l'état de Rasseneur était toujours très inquiétant; cependant les médecins ne désespèrent pas de le sauver.

Courtrai. — *Une escroquerie.* — Une inconnue se présentait, lundi après-midi, chez M. Vanaverbeke, marchand de chaussures, rue de Tournai, demandant deux paires de pantoufles pour une cliente habituelle.

M. Vanaverbeke, quelques instants après informations, s'aperçut qu'il avait été volé. La voleuse, Marie Malfaune, femme Demaignaux, demeurant cité Boutry, a été l'objet d'un procès-verbal.

— *Une double arrestation pour rébellion et menaces à la police.* — Deux individus ivres passaient, rue de Bûda, dans la nuit de lundi à mardi, chantant à tue-tête. Les agents Sculfort et Soubry qui les engageaient à faire moins de bruit, furent fort mal reçus.

L'un d'eux, Camille Vermeulen, cocher à Marcke, sortant un marteau de sa poche, le lança sur un des agents sans l'atteindre; l'autre, Camille Maertens, ouvrier de ferme, à Marcke, sortit un poignard, voulant en frapper l'agent Soubry. Les agents se rendirent maîtres des deux forcenés qui furent écroués à la prison de Courtrai, à la disposition du procureur du Roi.

Sweveghem, près Courtrai. — *Une rixe sanglante.* — Dans la nuit de dimanche à lundi, les frères Charles et Alois Decuyper étaient attablés dans le cabaret de M. H. Van Wyndels, quand un journalier, Alois Delbecque, y pénétra.

Les frères Decuyper plaisantèrent Delbecque, qui, furieux, sortit de sa poche un marteau, s'élança sur Alois Decuyper et lui porta un coup si terrible sur la tête que ce dernier tomba lourdement sur le sol. On le releva sans connaissance. Le blessé fut reconduit à son domicile où il reçut les soins de M. le docteur Schrame. Son état est grave. Delbecque, qui avait pris la fuite, a été arrêté mardi matin et écroué à la prison de Courtrai.